

Psychiatres

Ils détiennent un diplôme en médecine et ont suivi une formation spécialisée en psychiatrie. Même s'ils ont une formation en psychothérapie, les psychiatres s'intéressent principalement aux aspects biologiques de la santé mentale. Ils voient généralement les patients pour procéder à une évaluation diagnostique et recommander un traitement

Centre de Référence en Autisme (CRA)

Le programme diagnostique est mené par une équipe pluridisciplinaire (neuropédiatre, logopède, psychomotricien, psychologue, pédopsychiatre, assistant social, généticien). Il comprend diverses observations spécifiques à la recherche des caractéristiques autistiques et évaluations des aptitudes et difficultés de la personne dans différents domaines. Au terme de ce programme, une orientation vers des services d'aide et de soutien pourra être conseillée.

Centre multidisciplinaires

Centres indépendants qui proposent des bilans et évaluation à visées diagnostique. Attention, certains centres ne comportent pas de psychiatre dans leur équipe ou ne collaborent pas avec un psychiatre pour faire valider leurs évaluations.

Neuropsychologues et psychologues

Ces professionnels sont issus de la branche de la psychologie. Certains d'entre-eux se sont spécialisés pour proposer des évaluations de diagnostique du TSA.

- Le psychologue est un professionnel spécialisé au niveau des relations entre la structure et le fonctionnement de l'activité mentale et des comportements associés.
- Le neuropsychologue est un psychologue spécialisé au niveau des relations entre le cerveau et le fonctionnement cognitif, affectif et social.

Unités hospitalières

Diagnostic

Un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) ne peut être délivré que par un (pédo)psychiatre ou neuropédiatre. Si un (neuro)psychologue vous fait passer tous les bilans d'autisme, il ne pourra pas valider le diagnostic final. Il faudra alors consulter un médecin et lui présenter les résultats des bilans.

Dans certains cas, le diagnostic validé par un médecin n'est pas obligatoire :

La validation par un psychiatre ou un centre de référence n'est pas obligatoires pour obtenir des allocations ou des aides de l'AVIQ (évaluent les répercussions du handicap dans la vie quotidienne)

Validation par CRA ou (pédo)psychiatre/neuropédiatre ou décision DGPH/AVIQ pour statut d'étudiant à besoin spécifique dans l'enseignement supérieur.